

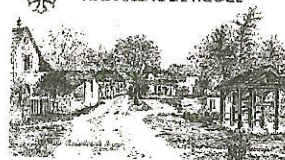
Date de transmission de l'acte: 24/06/2024
Date de reception de l'AR: 24/06/2024

046-214602096-DE_015_2024-DE
A G E D I

République française



NADAILLAC DE ROUGE



LOT

NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du 21 juin 2024 18 heures 30

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 10/06/2024

vingt et un juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis CHASTRUSSE

Présents : 9

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Christine BOSREDON, Jean-Jacques LAJUGIE, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Votants: 11

Représentés: Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE, Nathalie LEYDIS représentée par Tatiana MIERMON

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Choix du coordinateur de sécurité et protection de la santé pour les travaux de l'ilot communal - DE_015_2024

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 29 avril 2024 pour une réponse avant le 16 mai 11h afin de choisir le coordinateur de sécurité et protection de la santé pour les travaux de l'ilot communal

Deux cabinets d'études ont été consultés :

-Veritas à Cahors

-Présents SA à Gourdon

Les deux cabinets d'études ont répondu à la consultation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les devis des coordinateurs sécurité :

-Cabinet PRESENT, pour un pour un montant de 4 115€ HT

-Cabinet VERITAS, pour un montant de 3 475€ HT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les différentes missions d'un coordinateurs sécurité et protection de la santé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet VERITAS à l'unanimité des membres présents et représentés, pour un montant de 3 475€ HT

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/06/2024
et publié ou notifié
le 24/06/2024



de Maire, Francis CHASTRUSSE